





LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE TERRITOIRES URBAINS

LE DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

INVESTIT POUR L'AVENIR

DES 5 INTERCOMMUNALITÉS URBAINES

Charles Ange Ginésy - Président du Département des Alpes-Maritimes

ET DES 5 COMMUNES CENTRES DE SON TERRITOIRE.

Les contrats départementaux de territoires urbains s'inscrivent dans l'ADN de proximité du Département. Ils prolongent et accentuent notre volonté de soutenir les communes et intercommunalités dans leurs grands projets structurants, en cohérence avec nos propres politiques du GREEN Deal et du SMART Deal, pour un développement vertueux et maîtrisé des Alpes-Maritimes. C'est ainsi que nous apportons une aide globale de 150 millions d'euros aux cinq grandes intercommunalités du 06 et à leurs villes centres, Nice, Cannes, Grasse, Antibes Juanles-Pins et Menton. Cela va donner une visibilité financière à ces collectivités et leur permettre de planifier des investissements importants pour la qualité de vie des Maralpins.

La solidarité territoriale s'exprime au travers des aides départementales aux collectivités. Chaque année, le Département, garant de la cohésion sociale et territoriale, consacre un budget conséquent au soutien des projets de développement des collectivités en subventionnant plus de 700 opérations, pour un montant global d'aide de plus de 50 M€.

Par délibération prise le 18 décembre 2020, l'Assemblée départementale a décidé de renforcer sa politique de solidarité territoriale et de mettre en œuvre un contrat de territoire avec les intercommunalités urbaines et leurs communes centres, pour le développement du territoire maralpin, améliorer la qualité de vie des maralpins et réaliser des actions concrètes en matière de développement durable et transition numérique.

LES CONTRATS EN CHIFFRES:

millions d'euros

projets d'aide d'investissement soutenus



5 territoires urbains

- Communauté d'agglomération
- Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins.
- · Communauté d'agglomération







Antibes Juan-les-Pins,

Cannes.

Grasse.

Menton,

Nice



Sophia Antipolis,

- Communauté d'agglomération
- du Pavs de Grasse.
- Métropôle Nice Côte d'Azur

CONTRATS DE TERRITOIRES URBAINS





16 OPÉRATIONS SOUTENUES

11 345 579 € D'AIDE DU DÉPARTEMENT



LES GRANDS
PROJETS DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
SOPHIA ANTIPOLIS

5 009 579 €
d'aide du Département
14 opérations

LES GRANDS PROJETS
DE LA VILLE D'ANTIBES
JUAN-LES-PINS

6 336 000 €
d'aide du Département
2 opérations



LES PROJETS SOUTENUS



Sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis :

- Schéma directeur d'assainissement : 240 000 €
- Elaboration du Projet Alimentaire Territorial : 30 000 €

Gréolières:

Démolition et reconstruction de la station d'épuration : 570 000 €

Gourdon:

Reconstruction de la station d'épuration : 249 799 €

Valbonne:

Aménagements paysagers pour la protection de l'école Les Sartoux : 120 000 €

Antibes Juan-les-Pins:

- Reconstruction du poste de relevage des eaux usées Vauban : 630 000 €
- Construction du bassin de rétention Cerutti : 621 000 €

Châteauneuf:

Création de la maison de l'environnement : 900 000 €

Villeneuve-Loubet:

RD 6007 : 237 000 €



AUTRES PROJETS

Biot:

Réalisation d'un pôle de l'innovation autour du verre comprenant une résidence d'artistes et des espaces d'exposition : 542 000 €

Villeneuve-Loubet:

Sentier du littoral : 117 995 €
Création d'un bassin biologique
168 285 €

Antibes Juan-les-Pins:

- Aire d'accueil La Palmosa 90 000 €

- Stade Nautique : 5 176 000 €

- Stade Gilbert Auvergne : 1 160 000 €

Sophia Antipolis:

Création du bassin exterieur Nautipolis : 493 500 €





DES PROJETS EN IMAGES



Phase 2 du stade nautique à Antibes



Équipement sportif stade Gilbert Auvergne à Antibes



PAT châteauneuf



Bassin écologique à Villeneuve-Loubet





